

ARRÊTÉ N° 25-264

PORTANT NOMINATION DE MADAME LUCIANA RADUT-GAGHI EN QUALITÉ DE DIRECTRICE ADJOINTE DU LABORATOIRE LT2D (LEXIQUES, TEXTES, DISCOURS, DICTIONNAIRES)

- Vu le code de l'éducation,*
- Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement,*
- Vu l'élection de Monsieur Laurent GATINEAU en tant que président de CY Cergy Paris Université en date du 11 avril 2025,*
- Vu le règlement intérieur du laboratoire LT2D (Lexiques, textes, discours, dictionnaires),*
- Vu le compte-rendu du conseil du laboratoire LT2D (Lexiques, textes, discours, dictionnaires), du 25 juin 2025 portant élection de Madame Luciana RADUT-GAGHI en tant que directrice adjointe du laboratoire LT2D (Lexiques, textes, discours, dictionnaires),*

LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

ARRÊTE

Article 1 : Nomination

Madame Luciana RADUT-GAGHI est nommée directrice adjointe du laboratoire LT2D (Lexiques, textes, discours, dictionnaires).

Article 2 : Durée

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2025.

Madame Luciana RADUT-GAGHI est nommée pour la durée du plan quinquennal.

Article 3 : Publication

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'Université, après transmission à la rectrice de la région académique d'Ile-de-France, chancelière des universités.

Article 4 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 05 novembre 2025

Le président de CY Cergy Paris Université



Laurent GATINEAU

Transmis au rectorat le : 12 novembre 2025

Publié le : 12 novembre 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.